

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 5
Votants : 31

Abstentions :
Exprimés : 31
Pour : 31
Contre : 0

N°2018-77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 20 Décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 14 décembre deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratnaud, Magdaleina Fredon, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, , Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Christian Vignerle, Bruno Gracolng, Sylvie Germond, Nathalie Marchadler

Suppléants présents : Christine Molner

Pouvoirs : Guy Baudrier délégation à Françoise Piquet, Jean Maynard délégation à Christian Vignerle, Jean-Louis Clermond-Barrère délégation à Patrick Gibaud, Paula Gaboriau délégation à Luc Gabette, Marie-Laurence Morange délégation à Alain Blond.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Pataud

Objet

Délibération portant création des emplois de remplacements de titulaires absents emplois saisonniers et emplois occasionnels. Exercice 2019.

Monsieur le Président expose que par délibération n°2017/22 en date du 19 janvier 2017, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer les contrats et conventions à intervenir dans le cadre des recrutements suivants :

- remplacement de titulaires absents,
- emplois saisonniers,
- emplois occasionnels,
- contrats aidés,

Il convient cependant que chaque contrat de recrutement fasse référence à la délibération ayant créé l'emploi. Ces contrats concernent principalement les recrutements d'animateurs contractuels pour l'accueil de Loisirs et les différents services communautaires.

Dans ce cadre, il vous est demandé de délibérer afin de créer les emplois correspondant aux besoins de la collectivité en terme de remplacement des titulaires absents, d'emplois saisonniers et d'emplois occasionnels pour l'exercice 2019.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- CREE, pour l'année 2019, 150 emplois correspondants aux besoins suivants, à savoir remplacement de titulaires absents, emplois saisonniers et occasionnels, lesquels se décomposent comme suit :

- animateurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 80 emplois rémunérés sur la base des dispositions de la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2017 reçue en Préfecture le 25 janvier 2017,

- emploi saisonniers et occasionnels pour l'ensemble des services communautaires : 50 emplois rémunérés sur la base des différents grades de la catégorie C présents dans la collectivité,

- emplois de contractuels pour remplacement de titulaires momentanément absents : 20 emplois rémunérés sur la base des différents grades des catégories A, B et C présents dans la collectivité.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

Le Président,
Christophe GEROUARD

LE 26 DEC. 2018

